

DOCUMENT DE TRAVAIL

Table with columns: PROCÉDURES, REVISIONS, REVISIONS SIMPLIFIÉES, CONCEPTION, and dates. Includes logos for ESPACIS ET PARTENAIRES, B.E. DESSIN, and FOND CADASTRAL.

LEGENDE

Le territoire entier fait partie du périmètre des risques liés au plomb, il est donc soumis à une obligation de publication.

ZONES URBAINES

- Ua - Secteur de centre urbain
Uab1 - Sous-secteur de densification douce de Haute-Bonne
Uab2 - Sous-secteur de densification douce de Haute-Bonne
Uah1 - Sous-secteur historique de Haute-Bonne
Uah2 - Sous-secteur historique de Loix
Uah3 - Sous-secteur historique de Basse-Bonne
Ub - Secteur de confortement du centre urbain
Ubl - Secteur de confortement du centre urbain support de mixité fonctionnelle
Uc1 - Secteur à dominante d'habitat-densités douces
Uc2 - Secteur à dominante d'habitat-densités modérées
Uc3 - Secteur à dominante d'habitat et accueil d'entrepôts-densités douces
Ud - Secteur d'accueil d'équipements
Uxa - Secteur d'accueil d'activités économiques artisanales
Uxc - Secteur d'accueil d'activités commerciales
Uxz - Secteur d'activités économiques de la ZAC Menage
Uz - Secteur occupé par les infrastructures de transport (la RD 903)

ZONES A URBANISER

- 1AUa - Zone à urbaniser à court terme
1AUb - Zone à urbaniser à court terme
1AUC1 - Zone à urbaniser à court terme
1AUC2 - Zone à urbaniser à court terme
2AU - Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES

- A - Secteur d'activités agricoles
Ac - Secteur de l'ancienne colonie

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N - Secteur naturel
Ne - Secteur naturel d'équipements de loisirs et sportifs
Np - Secteur naturel patrimonial
Ns - Secteur naturel sensible
Nh - Secteur couvrant les zones humides strictement protégées
Nx - Secteur naturel d'activités limitées

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé 5 Numéro de l'emplacement réservé
Servitude pour la réalisation de logement au titre de l'article L.151-15
Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-41-4° du Code de l'Urbanisme

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Bâtiments patrimoniaux pouvant être réhabilités sous condition
Secteur d'intérêt paysager identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
Secteur à protéger pour le maintien et la préservation des continuités écologiques au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation
Secteurs soumis à risques induits par les canalisations de transport de matières dangereuses (gaz 125 m de l'axe (de part et d'autre) : zone de danger significatif. Se référer complémentairement au règlement du P.L.U.
Quartier d'intérêt historique protégé au titre de l'article L.151-19 alinéa du Code de l'Urbanisme. Sur ce secteur, les toitures terrasses et/ou biclimatiques, pour motif de préservation du caractère architectural d'intérêt de l'ensemble bâti.
Terrain cultivé en zone urbaine protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
Secteur soumis à démolition préalable au titre de l'article L.151-10 du Code de l'Urbanisme
Changement de destination au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme
Désenclavement du Chablais à titre informatif : Emprise à l'étude - zone touchée par des sursis à statuer
Repérage des bâtiments d'élevage ou stockage d'effluents
Courbe de niveau 600 m
Murs et murets à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
Sauf indications contraires mentionnées aux orientations d'aménagement si elles existent, marge de recul obligatoire des constructions à 12 m de l'axe de la RD907.
Sauf indications contraires mentionnées aux orientations d'aménagement si elles existent, marge de recul obligatoire des constructions à 16 m de l'axe de la RD907.
Conduite de gaz
Sentier du PDIPR identifiés par le Conseil Départemental
Servitude imposant le maintien d'un linéaire à vocation commerciale au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Table with 3 columns: n°, Désignation de la servitude pour logement social au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme, Superficie. Lists 9 items with descriptions and areas.

Table with 3 columns: n°, Désignation de l'emplacement réservé pour voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts, Superficie ou longueur, Bénéficiaire. Lists 33 items with descriptions and areas.

Table with 3 columns: n°, Mixité sociale au titre de l'article L.151-41-4° du code de l'Urbanisme, Superficie. Lists 2 items (M1, M2) with areas.

Table with 4 columns: N° du bâtiment repéré au plan, Situation, Parcelle concernée, Type de bâti. Lists 38 buildings with addresses and types.

Table with 4 columns: N° du bâtiment repéré au plan, Situation, Parcelle concernée, Type de bâti. Lists 4 buildings with addresses and types.

